



# SPARTACOTE™ Vertical HB Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Date de révision : 21/08/2019

Date d'édition : 09/06/2018

Version : 2.0

## SECTION 1 : IDENTIFICATION

### 1.1. Étiquette d'un produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : SPARTACOTE™ Vertical HB Partie B

### 1.2. Utilisation prévue du produit

Revêtement mur et plafond

### 1.3. Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

#### Compagnie

LATICRETE International

1 parc de Laticrete, N

Bethany, CT 06524

T (203) -393-0010

[www.laticrete.com](http://www.laticrete.com)

#### Compagnie

LATICRETE Canada ULC

CP 129, Emeryville, Ontario, Canada

NOR-1A0

(833) -254-9255

### 1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : Pour les urgences chimiques, appelez ChemTel Inc. jour et nuit :

(800)255-3924 (Amérique du Nord)

(800) -099-0731 (Mexique)

+1 (813) 248-0585 (International - appels collectés acceptés)

## SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification GHS-US / CA

Tox aiguë. 4 (oral) H302

Tox aiguë. H332

4 (inhalation :  
poussière, brouillard)

Skin Corr. 1A H314

Eye Dam. 1 H318

Skin Sens. 1 H317

Aquatic Acute 2 H401

Aquatic Chronic 2 H411

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir section 16

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Marquage GHS-US / CA

Pictogrammes de danger (GHS-US / CA) :



GHS05



GHS07



GHS09

Mot indicateur (GHS-US / CA)

: Danger

Mentions de danger (GHS-US / CA)

: H302 + H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

H401 - Toxique pour les organismes aquatiques.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Conseils de prudence (GHS-US / CA)

: P260 - Ne pas respirer les brouillards, les aérosols et les vapeurs.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

P270 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation de ce produit.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

# SPARTACOTE™ Vertical HB Partie B

## Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.  
P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau .  
P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'air frais et garder la respiration confortable.  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer.  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P330 - Rincer la bouche.  
P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.  
P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P391 - Recueillir le produit répandu.  
P405 - Magasin verrouillé.  
P501 - Éliminer le contenu / le conteneur conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, territoriale, provinciale et internationale.

### 2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver des problèmes préexistants au niveau des yeux, de la peau ou des voies respiratoires.

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-US / CA)

Pas de données disponibles

## SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

### 3.1. Substance

N'est pas applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Étiquette d'un produit	% *	Classification des ingrédients SGH
L'alcool benzylique	(N ° CAS.) 100-51-6	40 - 60	Flam. Liq. 4, H227 Tox aiguë. 4 (oral), H302 Tox aiguë. 4 (Inhalation : poussière, brouillard), H332 Eye Irrit. 2A, H319 Aquatic Acute 2, H401
5-amino-1,3,3-triméthyl- cyclohexanéméthanamine, produits de réaction avec l'homopolymère d'éther diglycidyle de bisphénol A	(N ° CAS.) 68609-08-5	20 - 30	Aquatic Acute 2, H401
Poly [oxy (méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha.- (2-aminométhyléthyl) -. Oméga- (2-aminométhyléthoxy) -	(N ° CAS.) 9046-10-0	10 - 25	Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 3, H402 Aquatic Chronic 3, H412
Cyclohexanéméthanamine, 5-amino- 1,3,3-triméthyl-	(N ° CAS.) 2855-13-2	5 - 20	Tox aiguë. 4 (oral), H302 Tox aiguë. 4 (voie cutanée), H312 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 3, H402 Aquatic Chronic 3, H412
Polymère de diéthylènetriamine- bisphénol A-épichlorohydrine	(N ° CAS.) 31326-29-1	<= 10	Tox aiguë. 4 (oral), H302 Tox aiguë. 4 (voie cutanée), H312

# SPARTACOTE™ Vertical HB Partie B

## Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

			Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Diéthylènetriamine	(N ° CAS.) 111-40-0	<= 5	Tox aiguë. 4 (oral), H302 Tox aiguë. 4 (voie cutanée), H312 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 3, H402

Texte complet des phrases H : voir section 16

\* Les pourcentages sont indiqués en poids en poids (% p / p) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients gazeux sont énumérés en volume par pourcentage de volume (v / v%).

## SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

**Général** : Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**Inhalation** : Sortir à l'air frais et rester au repos dans une position où il fait bon respirer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

**Contact avec la peau** : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 30 minutes. Obtenez un avis médical immédiat.

**Lentilles de contact** : Rincer immédiatement à l'eau pendant au moins 30 minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer. Obtenez un avis médical immédiat.

**Ingestion** : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux d'urgence.

### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

**Général** : Nocif si inhalé. Provoque une irritation de la peau. Provoque une grave irritation des yeux. Sensibilisation de la peau. Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**Inhalation** : Peut être corrosif pour les voies respiratoires.

**Contact avec la peau** : Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Provoque une grave irritation qui évoluera en brûlures chimiques.

**Lentilles de contact** : Cause des dommages permanents à la cornée, à l'iris ou à la conjonctive.

**Ingestion** : Ce produit est nocif par voie orale et peut avoir des effets néfastes sur la santé ou la mort en quantités importantes. Peut causer des brûlures ou une irritation des doublures de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

**Symptômes chroniques** : Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si exposé ou concerné, obtenir un conseil médical et une attention. Si un avis médical est nécessaire, ayez un contenant ou une étiquette à portée de main.

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyen d'extinction approprié** : Eau pulvérisée, brouillard, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), mousse résistant aux alcools ou poudre chimique.

**Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager un incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Risque d'incendie** : N'est pas considéré inflammable, mais peut brûler à haute température.

**Danger d'explosion** : Le produit n'est pas explosif.

**Réactivité** : Peut réagir de manière exothermique avec de l'eau en dégageant de la chaleur. L'ajout d'un acide à une base ou d'une base à un acide peut provoquer une réaction violente.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de précaution incendie** : Soyez prudent lorsque vous combattez un feu chimique.

**Instructions de lutte contre l'incendie** : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard pour refroidir les contenants exposés.

# SPARTACOTE™ Vertical HB Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

**Protection pendant la lutte contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans un équipement de protection approprié, y compris un appareil de protection respiratoire.

**Produits de combustion dangereux** : Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>) Oxydes d'azote.

**les autres informations** : Ne pas laisser les eaux d'extinction pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

## 5.4. Référence à d'autres sections

Reportez-vous à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

## SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Mesures générales** : Ne pas respirer les vapeurs, brouillards ou aérosols. Ne pas toucher les yeux, la peau ou les vêtements.

#### 6.1.1. Pour le personnel non urgent

**Équipement protecteur** : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

**Procédures d'urgence** : Évacuer le personnel inutile.

#### 6.1.2. Pour le personnel d'urgence

**Équipement protecteur** : Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate.

**Procédures d'urgence** : À son arrivée sur les lieux, le premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et faire appel à du personnel qualifié dès que les conditions le permettent. Ventiler la zone.

### 6.2. Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le déversement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Pour le confinement** : Contenir les déversements avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau. Par mesure de précaution immédiate, isolez la zone de déversement ou de fuite dans toutes les directions. Ventiler la zone.

**Méthodes de nettoyage** : Nettoyez immédiatement les déversements et éliminez les déchets en toute sécurité. Transférer le produit déversé dans un récipient approprié en vue de son élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement. Neutralisez prudemment le liquide renversé.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection individuelle et la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Dangers supplémentaires lors du traitement** : Peut libérer des vapeurs corrosives.

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** : Ne pas respirer les brouillards, aérosols et vapeurs. Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Se laver les mains et les autres zones exposées avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail. Manipuler les récipients vides avec précaution car ils peuvent toujours présenter un danger.

**Mesures d'hygiène** : À manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Mesures techniques** : Se conformer à la réglementation en vigueur.

**Conditions de stockage** : Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas. Conserver dans un endroit sec et frais. Conserver / stocker à l'abri de la lumière directe du soleil, de températures extrêmement élevées ou basses et de matériaux incompatibles. Conserver sous clé / dans une zone sécurisée. Conserver dans le récipient d'origine ou dans un récipient résistant à la corrosion et / ou doublé.

**Matériaux incompatibles** : Acides forts, bases fortes, oxydants puissants.

### 7.3. Utilisations finales spécifiques

Revêtement mur et plafond

## SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées à la section 3 qui ne figurent pas ici, il n'y a pas de limite d'exposition établie par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'agence de conseil appropriée, notamment : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL), ou des gouvernements provinciaux canadiens.

Alcool benzylique (100-51-6)		
USA AIHA	WEW TWA (ppm)	10 ppm

# SPARTACOTE™ Vertical HB Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Diéthylènetriamine (111-40-0)		
USA ACGIH	TWA ACGIH (ppm)	1 ppm
USA ACGIH	Catégorie chimique ACGIH	Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par voie cutanée
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg / m <sup>3</sup> )	4 mg / m <sup>3</sup>
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	1 ppm
Alberta	VME TWA (mg / m <sup>3</sup> )	4,2 mg / m <sup>3</sup>
Alberta	TWA OEL (ppm)	1 ppm
Colombie britannique	TWA OEL (ppm)	1 ppm
Manitoba	TWA OEL (ppm)	1 ppm
Nouveau-Brunswick	VME TWA (mg / m <sup>3</sup> )	4,2 mg / m <sup>3</sup>
Nouveau-Brunswick	TWA OEL (ppm)	1 ppm
Terre-Neuve et Labrador	TWA OEL (ppm)	1 ppm
Nouvelle-Écosse	TWA OEL (ppm)	1 ppm
Nunavut	OEL STEL (ppm)	2 ppm
Nunavut	TWA OEL (ppm)	1 ppm
Territoires du nord-ouest	OEL STEL (ppm)	2 ppm
Territoires du nord-ouest	TWA OEL (ppm)	1 ppm
Ontario	TWA OEL (ppm)	1 ppm
Île-du-Prince-Édouard	TWA OEL (ppm)	1 ppm
Québec	VEMP (mg / m <sup>3</sup> )	4,2 mg / m <sup>3</sup>
Québec	VEMP (ppm)	1 ppm
Saskatchewan	OEL STEL (ppm)	2 ppm
Saskatchewan	TWA OEL (ppm)	1 ppm
Yukon	VLE OEL (mg / m <sup>3</sup> )	4 mg / m <sup>3</sup>
Yukon	OEL STEL (ppm)	1 ppm
Yukon	VME TWA (mg / m <sup>3</sup> )	4 mg / m <sup>3</sup>
Yukon	TWA OEL (ppm)	1 ppm

## 8.2. Contrôles d'exposition

**Contrôles d'ingénierie appropriés** : Des fontaines pour les yeux et des douches de sécurité devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Assurez-vous que toutes les réglementations nationales / locales sont respectées. Les détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz toxiques peuvent être libérés.

**Équipement de protection individuelle** : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire. Masque de protection.



**Matériaux pour vêtements de protection** : Matériaux et tissus résistants aux produits chimiques. Vêtements anti-corrosion.

**Protection des mains** : Portez des gants de protection.

**Protection des yeux et du visage** : Lunettes de protection contre les produits chimiques et écran facial.

**Protection de la peau et du corps** : Portez des vêtements de protection appropriés.

**Protection respiratoire** : Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, une protection respiratoire approuvée doit être portée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère pauvre en oxygène ou d'exposition inconnue, porter un appareil de protection respiratoire approuvé.

**les autres informations** : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique : Liquide

Apparence : Jaune pâle

# SPARTACOTE™ Vertical HB Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Odeur	: Amine-like
Seuil d'odeur	: Indisponible
pH	: Alcalin
Taux d'évaporation	: Indisponible
Point de fusion	: Indisponible
Point de congélation	: Indisponible
Point d'ébullition	: 205 °C (401 °F)
Point de rupture	: > 104 °C (219.2 °F)
La température d'auto-inflammation	: Indisponible
Température de décomposition	: Indisponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: N'est pas applicable
Limite inférieure d'inflammabilité	: Indisponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Indisponible
La pression de vapeur	: Indisponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Indisponible
Densité relative	: Indisponible
Gravité spécifique	: 1.1529
Solubilité	: Soluble dans l'eau
Coefficient de partage : N-Octanol / Eau	: Indisponible
Viscosité	: Indisponible

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. Réactivité** : Peut réagir de manière exothermique avec de l'eau en dégageant de la chaleur. L'ajout d'un acide à une base ou d'une base à un acide peut provoquer une réaction violente.
- 10.2. Stabilité chimique** : Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses** : Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
- 10.4. Conditions à éviter** : Rayonnement solaire direct, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles.
- 10.5. Matériaux incompatibles** : Acides forts, bases fortes, oxydants puissants.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux** : La décomposition thermique génère : Des vapeurs corrosives.

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques - Produit

**Toxicité Aiguë (Orale)** : Nocif en cas d'ingestion.

**Toxicité aiguë (cutanée)** : Non classés

**Toxicité Aiguë (Inhalation)** : Nocif si inhalé.

**Données LD50 et LC50** :

SPARTACOTE™ Vertical HB Partie B	
ATE US / CA (oral)	999,88 mg / kg de poids corporel
ATE US / CA (poussière, brouillard)	2,50 mg / l / 4h

**Corrosion cutanée / irritation cutanée** : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**pH** : Alcalin

**Dommage oculaire / irritation** : Provoque des lésions oculaires graves.

**pH** : Alcalin

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

**Mutagenicité des cellules germinales** : Non classés

**Cancérogénicité** : Non classés

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)** : Non classés

**Toxicité pour la reproduction** : Non classés

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)** : Non classés

**Danger d'aspiration** : Non classés

# SPARTACOTE™ Vertical HB Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

**Symptômes / lésions après l'inhalation** : Peut être corrosif pour les voies respiratoires.

**Symptômes / lésions après contact avec la peau** : Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Provoque une grave irritation qui évoluera en brûlures chimiques.

**Symptômes / lésions après contact avec les yeux** : Cause des dommages permanents à la cornée, à l'iris ou à la conjonctive.

**Symptômes / lésions après ingestion** : Ce produit est nocif par voie orale et peut avoir des effets néfastes sur la santé ou la mort en quantités importantes. Peut causer des brûlures ou une irritation des doublures de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

**Symptômes chroniques** : Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

## 11.2. Informations sur les effets toxicologiques - Ingrédients

Données LD50 et LC50 :

<b>Alcool benzylique (100-51-6)</b>	
DL50 Oral Rat	1230 mg / kg
Lapin cutané LD50	> 2000 mg / kg
LD50 Rat intraveineux	53 mg / kg
LC50 Inhalation Rat	> 4,178 mg / l / 4h
ATE US / CA (poussière, brouillard)	1,50 mg / l / 4h
<b>Poly [oxy (méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha.- (2-aminométhyléthyl) -. Oméga- (2-aminométhyléthoxy) - (9046-10-0)</b>	
DL50 Oral Rat	2885 mg / kg (Specoes : Sprague-Dawley)
<b>Cyclohexaneméthanamine, 5-amino-1,3,3-triméthyl- (2855-13-2)</b>	
DL50 Oral Rat	1030 mg / kg
Rat dermique DL50	> 2000 mg / kg
ATE US / CA (voie cutanée)	1,100.00 mg / kg de poids corporel
<b>Polymère diéthylènetriamine-bisphénol A-épichlorohydrine (31326-29-1)</b>	
DL50 Oral Rat	540 mg / kg
Lapin cutané LD50	1494 mg / kg
<b>Diéthylènetriamine (111-40-0)</b>	
DL50 Oral Rat	1080 mg / kg
Lapin cutané LD50	1045 mg / kg
LC50 Inhalation Rat	0,07 mg / l / 4h

## SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

**Ecologie - Général** : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Toxique pour la vie aquatique.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

<b>Alcool benzylique (100-51-6)</b>	
LC50 Poisson 1	460 mg / l (Durée d'exposition : 96 h - espèce : Pimephales promelas [statique])
CE50 Daphnia 1	23 mg / l (durée d'exposition : 48 h - espèce : puce d'eau)
LC50 Poisson 2	10 mg / l (durée d'exposition : 96 h - espèce : Lepomis macrochirus [statique])
ErC50 (algues)	770 mg / l
<b>5-amino-1,3,3-triméthyl- cyclohexaneméthanamine, produits de réaction avec l'homopolymère d'éther diglycidyle de bisphénol A (68609-08-5)</b>	
LC50 Poisson 1	1,62 mg / l
CE50 Daphnia 1	1,59 mg / l
ErC50 (algues)	3,3 mg / l
NOEC algues chroniques	2,07 mg / l
<b>Poly [oxy (méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha.- (2-aminométhyléthyl) -. Oméga- (2-aminométhyléthoxy) - (9046-10-0)</b>	
CE50 Daphnia 1	80 mg / l (durée d'exposition : 48 h - espèce : Daphnia magna [statique])
NOEC Crustacea chronique	18 mg / l (durée d'exposition : 48 h - espèce : Daphnia magna [statique])
<b>Cyclohexaneméthanamine, 5-amino-1,3,3-triméthyl- (2855-13-2)</b>	
CE50 Daphnia 1	14,6 - 21,5 mg / l (durée d'exposition : 48 h - espèce : Daphnia magna [semi-statique])
NOEC Crustacea chronique	3 mg / l

# SPARTACOTE™ Vertical HB Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

<b>Diéthylènetriamine (111-40-0)</b>	
LC50 Poisson 1	248 mg / l (durée d'exposition : 96 h - espèce : Poecilia reticulata [statique])
CE50 Daphnia 1	16 mg / l (durée d'exposition : 48 h - espèce : Daphnia magna)
LC50 Poisson 2	1014 mg / l (durée d'exposition : 96 h - espèce : Poecilia reticulata [semi-statique])
NOEC Crustacea chronique	5,6 mg / l

## 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>SPARTACOTE™ Vertical HB Partie B</b>	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

## 12.3. Potentiel bioaccumulatif

<b>SPARTACOTE™ Vertical HB Partie B</b>	
Potentiel bioaccumulatif	Non-établi.
<b>Alcool benzylique (100-51-6)</b>	
Log Pow	1.1
<b>Poly [oxy (méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha. - (2-aminométhyléthyl) - . Oméga- (2-aminométhyléthoxy) - (9046-10-0)</b>	
Log Kow	0
<b>Cyclohexaneméthanamine, 5-amino-1,3,3-triméthyl- (2855-13-2)</b>	
Log Pow	0,79 (à 23 °C)
<b>Diéthylènetriamine (111-40-0)</b>	
BCF Poisson 1	0.3 - 1.7
Log Pow	-1.3

## 12.4. Mobilité dans le sol Indisponible

## 12.5. Autres effets indésirables

Les autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Recommandations d'élimination des déchets :** Éliminer le contenu / le contenant conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

**Information additionnelle :** Le conteneur peut rester dangereux lorsqu'il est vide. Continuez à observer toutes les précautions.

**Ecologie - Déchets :** Éviter le rejet dans l'environnement. Ce matériau est dangereux pour le milieu aquatique. Tenir à l'écart des égouts et des voies navigables.

## SECTION 14 : INFORMATIONS DE TRANSPORT

Les descriptions d'expédition indiquées dans les présentes ont été préparées conformément à certaines hypothèses au moment de la création de la FDS. Elles peuvent varier en fonction d'un certain nombre de variables inconnues au moment de la publication de la FDS.

### 14.1. En accord avec DOT

**Nom d'expédition** : POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, NSA (produits de réaction oligomères du 4,4'-isopropylidènediphénol aminé cycloaliphatique avec le 1-chloro-2,3-époxypropane, produits de la réaction avec la diéthylènetriamine)

**Classe de danger** : 8

**Numéro d'identification** : UN2735

**Codes d'étiquette** : 8

**Groupe d'emballage** : je

**Polluant Marin** : Polluant marin

**Numéro ERG** : 153



### 14.2. En accord avec IMDG

**Nom d'expédition** : POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, NSA (Amine cycloaliphatique; 4,4'-isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane, produits de réaction avec la diéthylènetriamine)

**Classe de danger** : 8

**Numéro d'identification** : UN2735





# SPARTACOTE™ Vertical HB Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Codes d'étiquette : 8  
Groupe d'emballage : je  
EmS-No. (Feu) : FA  
EmS-No. (Déversement) : SB  
Polluant marin : Polluant marin

## 14.3. En accord avec IATA

Nom d'expédition : POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, NSA (Amine cycloaliphatique; 4,4'-isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane, produits de réaction avec la diéthylènetriamine)

Classe de danger : 8  
Numéro d'identification : UN2735  
Codes d'étiquette : 8  
Groupe d'emballage : je  
Code ERG (IATA) : 8L



## 14.4. Conformément au TMD

Nom d'expédition : POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, NSA (produits de réaction oligomères du 4,4'-isopropylidènediphénol aminé cycloaliphatique avec le 1-chloro-2,3-époxypropane, produits de la réaction avec la diéthylènetriamine)

Classe de danger : 8  
Numéro d'identification : UN2735  
Codes d'étiquette : 8  
Groupe d'emballage : je  
Polluant marin (TMD) : Polluant marin



## SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementation fédérale américaine

<b>SPARTACOTE™ Vertical HB Partie B</b>	
SARA Section 311/312 Classes de danger	Danger pour la santé - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée) Danger pour la santé - Sensibilisation respiratoire ou cutanée Danger pour la santé - Corrosion cutanée ou irritation Danger pour la santé - Toxicité aiguë (toute voie d'exposition) Danger pour la santé - Lésions oculaires graves ou irritation oculaire
<b>Alcool benzylique (100-51-6)</b>	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
<b>5-amino-1,3,3-triméthyl- cyclohexaneméthanamine, produits de réaction avec l'homopolymère d'éther diglycidyle de bisphénol A (68609-08-5)</b>	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
EPA TSCA Regulatory Flag	XU - XU - indique une substance qui ne peut pas être déclarée en vertu de la règle de déclaration des données sur les produits chimiques (40 CFR 711).
<b>Poly [oxy (méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha. - (2-aminométhyléthyl) -. Oméga- (2-aminométhyléthoxy) - (9046-10-0)</b>	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
EPA TSCA Regulatory Flag	XU - XU - indique une substance qui ne peut pas être déclarée en vertu de la règle de déclaration des données sur les produits chimiques (40 CFR 711).
<b>Cyclohexaneméthanamine, 5-amino-1,3,3-triméthyl- (2855-13-2)</b>	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
<b>Polymère diéthylènetriamine-bisphénol A-épichlorohydrine (31326-29-1)</b>	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
EPA TSCA Regulatory Flag	XU - XU - indique une substance qui ne peut pas être déclarée en

# SPARTACOTE™ Vertical HB Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

	vertu de la règle de déclaration des données sur les produits chimiques (40 CFR 711).
--	---

## Diéthylènetriamine (111-40-0)

Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

### 15.2. Réglementation des États-Unis

#### Alcool benzylique (100-51-6)

États-Unis - Massachusetts - Liste du droit de savoir

États-Unis - Pennsylvanie - Liste RTK (droit de savoir)

#### Cyclohexaneméthanamine, 5-amino-1,3,3-triméthyl- (2855-13-2)

États-Unis - New Jersey - Liste du droit de connaître des substances dangereuses

#### Diéthylènetriamine (111-40-0)

États-Unis - Massachusetts - Liste du droit de savoir

États-Unis - New Jersey - Liste du droit de connaître des substances dangereuses

États-Unis - Pennsylvanie - Liste RTK (droit de savoir)

### 15.3. Réglementation Canadienne

#### Alcool benzylique (100-51-6)

Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

#### Cyclohexaneméthanamine, 5-amino-1,3,3-triméthyle -, produits de réaction avec homopolymère d'éther diglycidyle de bisphénol A (68609-08-5)

Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

#### Poly [oxy (méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha .- (2-aminométhyléthyle) -. Oméga .- (2-aminométhyléthoxy) - (9046-10-0)

Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

#### Cyclohexaneméthanamine, 5-amino-1,3,3-triméthyl- (2855-13-2)

Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

#### Polymère diéthylènetriamine-bisphénol A-épichlorohydrine (31326-29-1)

Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

#### Diéthylènetriamine (111-40-0)

Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

## SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou dernière révision : 08/21/2019

Les autres informations : Ce document a été préparé conformément aux exigences de la FDS de la norme de communication des dangers OSHA 29 CFR 1910.1200 et au règlement sur les produits dangereux du Canada (HPR), DORS / 2015-17.

### Texte intégral du SGH :

Tox aiguë. 4 (cutané)	Toxicité aiguë (cutanée) Catégorie 4
Tox aiguë. 4 (inhalation : poussière, brouillard)	Toxicité aiguë (inhalation : poussière, brouillard) Catégorie 4
Tox aiguë. 4 (oral)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 1
Aquatic Acute 2	Danger pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 2
Aquatic Acute 3	Danger pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 3
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 1
Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 2A
Flam. Liq. 4	Liquides inflammables Catégorie 4

# SPARTACOTE™ Vertical HB Partie B

## Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée / irritation cutanée Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée / irritation cutanée Catégorie 1B
Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée / irritation cutanée Catégorie 1C
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
H227	Liquide combustible
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact avec la peau
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H317	Peut causer une réaction allergique cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une grave irritation des yeux
H332	Nocif si inhalé
H335	Peut causer une irritation respiratoire
H400	Très toxique pour la vie aquatique
H401	Toxique pour la vie aquatique
H402	Nocif pour la vie aquatique
H410	Très toxique pour la vie aquatique avec effets à long terme
H411	Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme
H412	Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement aux fins de respect de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.*

NA GHS SDS 2015 (Can, US)